

Évaluation des rejets sur la pêcherie de langoustine de Mer celtique



If Sea Bass fish farming (*Dicentrarchus labrax* L.) is currently experiencing an increase in Southern Europe, it is vital, in order to better reflect raising structures, to control its wastes. In order to do so, quantifying this species' wastes is essential to be able to present simple excretion ratios, easily useable by the farmer. Those ratios have been based on nitrogen, phosphorus and carbon masses established on intensive farming and 4 batches belonging to his stock (averaging 24, 5 to 362, 5 g). Each batch was followed up during the course of 1 month and fish farming in its entirety for 2 months. Mass assessments for nitrogen and phosphorus were level ((intrants = extrants) but never precise, contrary to what can be found in bibliography. The main wastes defined were linked to the biomasses found as well as the food quantity fed. Sea Bass carbon excretion could not be clearly defined. According to these follow ups, phosphorus would be the element better utilized by Sea Bass considering nutritional provision. Nitrogen, phosphorus and carbon quantities rejected through farming are very high since for nitrogen and carbon, 90% of the ingestion would

be rejected in the environment., INTRODUCTION : Les pêcheries de langoustine de Mer Celtique se situent essentiellement dans les subdivisions VIIg et VIIh. La réglementation communautaire sur les maillages à langoustine y a été appliquée à partir de 1978. L'emploi d'un maillage dérogatoire pour la pêche de la langoustine n'est possible que si le pourcentage d'espèces protégées par une taille marchande pêchées en même temps que la langoustine est inférieur à un seuil déterminé en relation avec le maillage en vigueur. L'application de cette réglementation s'est effectuée suivant un calendrier particulier Avec un pourcentage d'espèces protégées supérieur à 60 %, la pêche est considérée comme dirigée vers le poisson et le maillage est celui de la réglementation générale, soit 80 mm. En fait, comme cela a été mentionné à maintes reprises, sous la pression de cette réglementation contraignante, les flottilles et les techniques de pêche ont évolué très rapidement si bien que le pouvoir de capture de ces navires, aussi bien sur la langoustine que sur le poisson, a considérablement augmenté. Dans la majorité des cas, la flexibilité est devenue la règle et l'adoption du maillage de 80 mm tend à se généraliser. Ces navires s'orientent toujours momentanément vers la pêche la plus rentable, la langoustine demeurant l'espèce-cible, même si elle ne constitue pas toujours pondéralement l'essentiel des captures. Un des reproches majeurs fait aux langoustiniers de Mer Celtique était la destruction possible d'immatures de poissons. Une évaluation de ces rejets a été réalisée en 1980, soit donc avec un maillage situé entre 55 et 60 mm. Pour la plupart des espèces, les rejets sont anecdotiques en raison vraisemblablement d'une distribution spatiale différente des immatures et des adultes. Dans le cas du merlu, les immatures sont concentrés dans les zones côtières en hiver et ne sont capturés que si les langoustiniers sont amenés à abandonner la zone des bancs centraux en raison, en particulier, du mauvais temps. Seuls le merlu et la cardine présentent des pourcentages de rejets très importants car ils sont inféodés aux mêmes fonds vaseux que la langoustine, et leurs migrations trophiques, s'il en existe, ont lieu dans ces aires de dépôts sédimentaires au pied des hauts fonds. Dans ces premières évaluations, le volume observé des rejets de merlu étaient pour le moins inquiétant et laissait supposer, soit qu'il existait sur le fond au moment du recrutement des quantités énormes d'immatures soit que la sélectivité du chalut était abaissée par la présence de la langoustine. Ce deuxième point a été vérifié depuis et il semble que la sélectivité du merlu avec ou sans chalut à langoustine soit strictement la même. Les rejets de langoustine n'ont pas été comptabilisés car les valeurs auraient été inexploitable en raison de la différence entre la taille marchande communautaire, soit 25 mm de longueur céphalothoracique et la taille française soit 34, 5 mm. Ils seraient respectivement de 1, 75 % en nombre dans le premier cas contre 55 % dans le deuxième. En raison des modifications importantes intervenues dans l'aménagement des pêches dans cette zone, il était indispensable de refaire une évaluation pondérale des rejets : Pour obtenir des compositions en taille des espèces ne se prêtant pas aux analyses habituelles sur les âges. Pour calculer des courbes de tri manuel sur les espèces dont il est difficile d'évaluer les rejets en routine, mais seulement dans la mesure où les rejets se superposent à la fraction commerciale de la capture.

Auteurs du document : Charreau, Anatole

Mots clés : Fleet, Statistics, Celtic sea, Discard, Lobster fishery

Thème (issu du Text Mining) : MILIEU NATUREL, FAUNE, POLLUTIONS NUISANCES ET PREVENTION

Date : 1985

Format : text/xml

Langue : Inconnu

Droits d'utilisation : info:eu-repo/semantics/openAccess, restricted use

Télécharger les documents : <https://archimer.ifremer.fr/doc/1985/rapport-1753.pdf>

<https://archimer.ifremer.fr/doc/00000/1753/>

Permalien : <https://www.documentation.eauetbiodiversite.fr/notice/evaluation-des-rejets-sur-la-pecherie-de-langoustine-de-mer-celtique0>

Evaluer cette notice:

